



Comité
logement
Ville-Marie

1710, rue Beaudry, local 2.6
Montréal (Québec) H2L 3E7
Tél.: 514.521.5992
info@clvm.org

POUR UN QUARTIER HABITÉ, VIVANT ET À ÉCHELLE HUMAINE

**Mémoire présenté devant
l'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL**

**Dans le cadre de la consultation
sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU)
du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin**

par le COMITÉ LOGEMENT VILLE-MARIE

8 novembre 2012

Introduction

Nous remercions l'Office de consultation publique de Montréal de nous donner l'occasion de faire valoir notre point de vue sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin.

Le Comité logement Ville-Marie est un organisme de défense de droits des locataires qui existe depuis plus de 35 ans. Le Comité logement Ville-Marie est le seul organisme de défense de droits des locataires à caractère local qui intervienne sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, où résident près de 80 000 personnes, regroupées dans 42 870 ménages, dont 77,4% sont locataires.

Les deux volets majeurs d'activité de notre organisme sont l'information et le soutien aux locataires dans la défense de leurs droits, ainsi que la promotion et le développement du logement social comme principale alternative au marché privé de l'habitation.

Nous offrons ainsi un service d'accueil, d'information et de soutien aux locataires, de même que des ateliers de formation concernant le logement. Notre service d'information aux locataires traite, bon an, mal an, 2 500 demandes et plaintes de locataires. Au chapitre des principales problématiques traitées, mentionnons les hausses de loyer, les évictions pour non-paiement de loyer, les problèmes de voisinage, de même que le mauvais état et l'insalubrité des logements.

Nous soutenons également les locataires dans leurs luttes afin de préserver leurs logements contre les projets de transformation en condominiums ou en gîtes touristiques, ou encore contre les projets de démolition injustifiés.

Enfin, nous soutenons la mobilisation des résidents à faible ou modeste revenu autour de projets de logements sociaux communautaires répondant à leurs besoins. À cette fin,

nous gérons une liste de demandeurs de logements, organisons des ateliers de formation sur le logement social et organisons des assemblées de demandeurs concernant les enjeux de développement dans le quartier. Plus particulièrement, nous gérons actuellement un programme visant à mobiliser les familles du quartier Ste-Marie autour du développement de projets de logements sociaux destinés aux familles. Nous soutenons également, via ce programme, le développement de certains projets de logements pour familles, tels que la Coopérative de solidarité du quartier Sainte-Marie ou la Coopérative d'habitation du Havre-Frontenac.

Le Comité logement assure finalement la coordination et la représentation d'Habiter Ville-Marie, une table de concertation en habitation qui regroupe une quinzaine d'organismes de l'arrondissement de Ville-Marie.

Un toit pour tous

De façon générale, le Comité logement Ville-Marie accueille favorablement l'initiative de l'Arrondissement visant, dans le cadre de son PPU, à redévelopper les terrains vacants du quartier et à augmenter le nombre de résidants, de même qu'à réaménager certains espaces publics du secteur.

Cependant, comme le souligne le mémoire d'Habiter Ville-Marie : « Malheureusement, nous constatons que cette volonté de densification repose essentiellement sur une révision des hauteurs et densités de certains terrains du quartier, et laisse la part du lion aux promoteurs privés. Aucun moyen de mise en œuvre concret n'est mis de l'avant afin d'améliorer les conditions d'habitation des personnes en situation de précarité, d'assurer le maintien des personnes défavorisées dans leur quartier ou d'assurer une mixité dans le développement des nouvelles unités d'habitation, à l'exception de l'élaboration d'une stratégie d'inclusion de logements et d'ateliers destinés aux artistes (action 6.5.1b). Les nouveaux développements s'adresseront essentiellement à une clientèle jeune, branchée et urbaine. Nous pouvons donc en déduire que ces nouveaux développements prendront essentiellement la forme de condominiums de petite taille, accroîtront la pression immobilière énorme que vivent déjà les locataires défavorisés du quartier et alimenteront la spéculation foncière débridée à laquelle on assiste, contribuant à chasser, année après année, de nombreux résidants (dont de nombreux locataires de maisons de chambres) hors de leur quartier. »

La diversité et la mixité sociale qui caractérisent le territoire du Quartier latin est sans conteste une richesse et lui confère une couleur et un dynamisme uniques. Pour notre organisme, il est impératif que le Quartier latin demeure inclusif et puisse fournir un toit à toutes les catégories de ménages, peu importe leur composition et leur revenu.

La disparition des maisons de chambres

L'augmentation importante des valeurs foncières et la spéculation immobilière intense auxquelles on a assisté au cours de la dernière décennie a exercé une pression considérable sur les locataires montréalais, et plus particulièrement sur les locataires du centre-ville de Montréal.

Le prix des logements y a explosé. De nombreux logements locatifs ont de plus été démolis ou transformés en copropriétés divisées, indivises ou encore en gîtes ou résidences touristiques, sous l'œil complaisant des autorités municipales ainsi que du Gouvernement du Québec. En particulier, de nombreuses maisons de chambres privées, abritant la plupart du temps une clientèle très démunie, et constituant pour de nombreux locataires la seule alternative à la rue, sont devenues la proie de spéculateurs sans vergogne et ont été transformées après avoir été vidées de leurs occupants.

Au cours des dernières années, nous avons pu observer ce phénomène dans le Faubourg St-Laurent, un quartier qui abritait beaucoup, et qui abrite encore un certain nombre de maisons de chambres et de logements locatifs abordables. La réalisation du PPU du Quartier des spectacles, pôle de la Place des arts, a d'ailleurs contribué de façon importante à ce phénomène en ne prévoyant aucune mesure, dans la foulée de la revitalisation du secteur, afin de protéger la population démunie qui y habitait. Par exemple, peu de temps après l'adoption du PPU, le promoteur du projet du Quadrilatère St-Laurent achetait à des prix prohibitifs deux édifices du boulevard St-Laurent qui abritaient des chambreurs, en spéculant sur un éventuel changement de zonage, puis les vidaient de ses locataires, préparant ainsi le terrain à la réalisation de son projet, toujours pas réalisé à ce jour, compte tenu de la résistance d'un propriétaire récalcitrant.

Le projet de PPU du Quartier des spectacles pour le pôle du Quartier latin, proposé aujourd'hui par l'Arrondissement, comporte selon nous les mêmes lacunes que le PPU précédent et laisse présager d'un résultat semblable, à la clé, si le tir n'est pas corrigé.

D'ailleurs, le processus de disparition des maisons de chambres du quartier s'est intensifié au cours des dernières années. En 2011, nous avons assisté impuissants à la fermeture de trois maisons de chambres en périphérie immédiate du Quartier latin, soit deux maisons de chambres sur la rue Ontario Est, ainsi qu'une maison de chambres sur la rue St-André. La fermeture de ces maisons a entraîné la perte d'une quarantaine de chambres dans le quartier. Un immeuble de logements en bon état, sur la rue Ste-Élisabeth, a également été démoli la même année pour faire place à un projet de condominiums, après que le promoteur se fut entendu avec locataires pour obtenir leur départ.

En 2012, des locataires ont porté à notre attention la fermeture partielle ou anticipée, suite à leur vente, de deux maisons de chambres dans le Quartier latin, une sur la rue Hôtel de Ville, et l'autre sur la rue St-Élisabeth. Ces deux maisons de chambres comptent, pour leur part, 35 chambres.

Notons que les fermetures et démolitions dont nous faisons état ici ne représentent que celles qui nous ont été rapportées et ne permettent donc pas de dresser un portrait complet de la situation.

Parallèlement à ces pertes d'unités, un projet de reconstruction d'une maison de chambres comprenant 15 studios, sur la rue de Bullion, a été réalisée par l'organisme communautaire Sac à dos, en 2012. Ce projet, fort bienvenu, remplaçait cependant une maison de chambres existante, comprenant 8 unités, qui a été démolie, compte tenu de son état de délabrement.

Plus récemment, la Ville de Montréal vient de réserver un terrain qu'elle détient, au coin des rues Charlotte et Berger, afin de permettre la réalisation d'un projet communautaire de 22 studios, par l'organisme communautaire Chambreville. Nous saluons cette initiative de la Ville. De toute évidence, cependant, cette seule mesure ne suffira pas à remplacer les dizaines de chambres qui disparaissent chaque année

du territoire du Quartier latin. Des moyens plus ambitieux doivent selon nous être mis en place afin d'endiguer l'hémorragie.

Est-il nécessaire de rappeler que la fermeture des maisons de chambres contribue directement à l'augmentation de l'itinérance dans nos rues?

La consolidation des Habitations Jeanne-Mance

Nous applaudissons par ailleurs aux efforts et aux investissements considérables qui ont été déployés par la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, la Ville de Montréal et le gouvernement fédéral afin de rénover et consolider le parc de logements des Habitations Jeanne-Mance, de même qu'à réaménager et à désenclaver le site. Nous ne pouvons à ce chapitre que les encourager à poursuivre le travail entrepris. Rappelons que les Habitations Jeanne-Mance constituent le plus grand ensemble HLM au Québec, avec ses 788 logements, qui logent essentiellement des familles issues de l'immigration et des personnes âgées.

Nous saluons également l'initiative de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, avec ses partenaires réunis dans le Groupe d'action Jeanne-Mance, de développer un Plan d'action en développement social et communautaire pour 2011-2015, qui identifie plusieurs besoins à combler parmi la population résidant sur le site, dont celui de « représentation des intérêts des résidents ».

À ce chapitre, il n'est pas inutile de rappeler que l'association des locataires des Habitations Jeanne-Mance est maintenant dissoute depuis près de dix ans. Avec le temps, nous avons pu constater que cette situation entraînait un certain nombre de problèmes de communication entre, notamment, les locataires et la corporation. C'est pourquoi notre organisme a entrepris l'an dernier une démarche, en partenariat avec la Corporation et la Fondation pour les enfants et les jeunes adultes défavorisés (FEEJAD), afin d'organiser des ateliers d'information visant à dynamiser la vie associative des locataires et leur permettre, notamment, de mieux faire valoir leurs intérêts auprès de la Corporation. Nous souhaitons vivement pouvoir poursuivre cette démarche qui ne peut à terme que profiter à tout le monde. Une telle démarche doit cependant être soutenue financièrement afin de prendre véritablement son envol. Un tel soutien financier permettrait au FEEJAD, organisme dont la capacité de mobilisation n'est plus à démontrer, de se consolider, ainsi qu'à notre organisme de consacrer les ressources nécessaires au travail de formation, d'animation et de concertation nécessairement associé à la réalisation du projet.

Le Comité logement souhaiterait notamment être partie prenante au processus de réflexion autour du réaménagement de la rue Boisbriand, cité dans le PPU, compte tenu des impacts qu'un tel réaménagement pourrait avoir sur les locataires des logements familiaux des Habitations Jeanne-Mance.

Le logement étudiant et l'Îlot Voyageur

Au cours des dernières années, les politiques du gouvernement du Québec en matière de financement post-collégial ont encouragé l'expansion des infrastructures des établissements universitaires d'enseignement, de même qu'une « frénésie » pour recruter un grand nombre d'étudiants étrangers, synonymes de rentrées monétaires et de rayonnement international. Ces transformations ont eu pour effet d'accroître de façon importante la population étudiante, à Montréal, en particulier.

Avec son nombre important d'institutions post-secondaires et ses 156 000 étudiants universitaires, Montréal se classe première parmi les grandes villes d'Amérique du Nord pour le nombre d'étudiants par habitant¹. En 2005, environ 17 500 personnes inscrites, dans les universités montréalaises uniquement, provenaient de l'étranger, soit le tiers de tous les étudiants étrangers du Canada. En 2010, ce nombre aurait atteint plus de 26 000 étudiants.

Cette orientation du système d'enseignement québécois, et ce positionnement de Montréal comme « ville du savoir » internationale a notamment des incidences en matière de logement. En effet, l'accroissement du nombre d'étudiants, en l'absence d'un nombre suffisant de résidences étudiantes pour les accueillir, exerce une pression importante sur le parc de logements locatifs de Montréal, en particulier sur le parc de logements abordables pour personnes seules, mais aussi sur les grands logements familiaux abordables. Compte tenu de certaines caractéristiques qui lui sont propres, une partie de la population étudiante se loge, en effet, en co-location.

Les étudiants moins fortunés sont eux-aussi affectés par cette situation, de même que les parents étudiants. La construction de résidences étudiantes est d'autant plus pertinente que le coût des loyers est très élevé autour des universités montréalaises et, plus généralement, à Montréal, ce qui nuit à l'accessibilité à l'éducation, entre autres pour les jeunes des régions du Québec. La grande demande pour des logements situés à proximité des universités de même que la méconnaissance qu'ont

¹ Philippe Orfali, « Des milliers d'étudiants s'installent... puis repartent », La Presse, 28 juin 2008.

les étudiants de leurs droits à titre de locataires favorisent une inflation importante des coûts des loyers dans les secteurs universitaires.

Ainsi, en 2006, le nombre de résidences étudiantes à Montréal s'élevait à 5010 seulement et logeaient à peine 7% des étudiants étrangers.²

En 2004, suite au Sommet de Montréal, la Ville de Montréal ainsi que sept institutions d'enseignement universitaires (UdeM, McGill, Concordia, UQAM, Polytechnique, HEC et ETS) ont créé une corporation dont l'objectif était de réaliser un projet conjoint de « Cité universitaire internationale » qui prévoyait la construction, à l'horizon 2007-08, de 3 200 chambres pour étudiants, réparties sur trois sites : un sur le site de l'Îlot Voyageur, un au nord du Mont-Royal et un dernier dans le sud-ouest du centre-ville. Une étude de faisabilité a par la suite été produite en 2006. Le concept de la « Cité » était basé sur « une seule administration centrale, un seul règlement d'admission et un brassage de résidents entre les sites. »³ La gestion en aurait été confiée à un OBNL créé par une loi de l'Assemblée nationale, sur lequel auraient siégé l'ensemble des partenaires. Cet OBNL aurait été doté de la capacité d'émettre des réserves foncières et de générer des en-lieux de taxes, au même titre que les universités.

Malheureusement, ce projet n'a jamais vu le jour et est aujourd'hui sur la glace. Sans doute les implications financières du projet ont-elles refroidi les ardeurs des promoteurs dont, semble-t-il, le sous-financement à d'autres égards pose problème. Les institutions d'enseignement ont donc développé chacune leurs projets en parallèle. L'UQAM a poursuivi le développement de l'Îlot Voyageur, en mode PPP, avec le résultat désastreux qu'on connaît.

À cet effet, il est important de rappeler que le CEGEP du Vieux Montréal avait lui-aussi été plongé dans l'embarras, en 2005, avec la Maison du prêt d'honneur, une

² Ibid.

³ Ibid.

résidence étudiante qu'il avait acquise de la Société Saint-Jean Baptiste quelques années plus tôt. Suite au refus du gouvernement Charest de soutenir financièrement le CEGEP afin de combler le déficit généré par l'exploitation du projet, l'établissement avait finalement été obligé de s'en départir au profit d'investisseurs privés qui ont par la suite converti l'édifice en établissement hôtelier, puis en condominiums.

Comme le souligne le projet de PPU, le Quartier latin abrite actuellement deux établissements d'enseignement supérieur, l'UQAM, que fréquentent 40 000 étudiants, et le CEGEP du Vieux-Montréal, que fréquentent 6 000 étudiants. De plus, le quartier s'apprête à accueillir au cours des prochaines années, sur la partie sud de l'Îlot Voyageur, le Campus Norman Bethune, qui regroupera l'École de santé publique de l'Université de Montréal, l'Institut national de santé publique de Montréal (INSPQ) et la Direction régionale de la santé publique de Montréal. Or, quoique nous n'ayons pas procédé à une analyse exhaustive des besoins en matière de logement pour les étudiants, le nombre de résidences étudiantes disponibles dans le quartier nous apparaît à prime abord insuffisant. Le CEGEP du Vieux Montreal ne dispose actuellement d'aucune résidence étudiante. L'UQAM dispose de 927 chambres, réparties sur 2 sites (303, boul. René-Lévesque Est et 2100, rue St-Urbain). Quant à l'Université de Montréal, elle ne dispose d'aucune résidence dans le secteur.

Malgré les besoins apparents, le gouvernement du Québec a annoncé en décembre 2011 qu'il allait procéder à la vente de la construction inachevée de l'Îlot Voyageur, vraisemblablement à des promoteurs de condominiums. Est-ce vraiment la meilleure option? Comme le signalait le professeur de pharmacologie à l'Université de Montréal, M. Louis Dumont, dans une opinion adressée au journal Le Devoir, le 20 décembre 2012 : « Dans le cas de l'immeuble inachevé de l'îlot Voyageur, a-t-on pris la peine d'envisager des scénarios autres qu'une vente, qui s'apparente à une reprise de finances? À quoi seront utilisés les quelques 60 millions de dollars qui seraient récupérés par cette vente? A-t-on oublié la nécessité de développer une Cité

universitaire à l'image de celle qui existe à Paris et qui permet le rapprochement des populations étudiantes venues de partout dans le monde? »

A propos des limites de hauteurs proposées et des usages permis

Les modifications aux limites de hauteur proposées sur la rue Ste-Catherine, entre les rues De Bullion et St-Elizabeth (à 35 m), de même qu'à l'est de la rue St-Hubert (à 45 m) ne sont pas compatibles, selon nous, avec leur milieu d'insertion. Nous proposons, pour notre part, que la hauteur maximale autorisée de ces deux segments de rue demeure, ou soit abaissée, à 25 mètres afin de mieux s'intégrer au cadre bâti environnant. En effet, les immeubles les plus hauts sur le segment de la rue Sainte-Catherine situé entre le boulevard St-Laurent et la rue Sanguinet ne dépassent pas, ou sinon légèrement, la hauteur de 25 mètres. Que ce soit le 2.22 boul. St-Laurent, au coin du boulevard St-Laurent et de la rue Ste-Catherine, ou l'ancien édifice emblématique du journal La Patrie et le Pavillon V de l'UQAM, tous les deux situés au coin des rues Ste-Catherine et Hôtel-de-ville, ils ont tous une hauteur approximative de 25 mètres. Quant aux autres édifices de ce segment de rue, ils ne dépassent pas les deux ou trois étages. Nous estimons que les hauteurs autorisées sur les terrains vacants dans ce secteur doivent donc être limitées à 25 mètres afin de préserver l'échelle humaine qui prévaut sur la rue Sainte-Catherine, dans ce secteur, et ne pas venir faire ombre aux édifices emblématiques du quartier, tels que l'édifice de La Patrie et le Pavillon V.

En effet, ce segment de rue, coincé entre le boulevard René-Lévesque, au sud, et les tours des Habitations Jeanne-Mance, au nord, de même qu'entre les pôles du Complexe Desjardins et de la Place des Arts, à l'ouest, et celui de l'UQAM, à l'Est, qui constituent tous des secteurs de grande hauteur, confère un espace de respiration au quartier et lui donne tout son charme. Des édifices de 35 mètres viendraient complètement anéantir le climat convivial et humain de la rue.

Quant à la proposition d'autoriser une hauteur de 45 mètres au sud de la rue Ste-Catherine, à l'est de la rue St-Hubert, pour faire face à la Place Dupuis, nous nous y

opposons également. Nous estimons que les hauteurs actuelles à l'est de la rue St-Hubert doivent être conservées afin de préserver, encore une fois, le caractère humain du quartier et contenir l'expansion des tours du centre-ville dans les secteurs résidentiels tels que celui-là.

Nous proposons finalement qu'une modification aux usages prescrits soit apportée et que l'usage résidentiel soit autorisé aux étages supérieurs de la rue Sainte-Catherine, entre le boulevard St-Laurent et la rue St-Denis. En effet, nous avons constaté, au cours des dernières années, qu'un certain nombre de maisons de chambres y sont installées actuellement, de façon illégale. Cette modification permettrait de régulariser leur situation et de confirmer le caractère habité du quartier. Cette proposition va d'ailleurs dans le même sens que les précédentes, visant à préserver le caractère réellement habité et la dimension humaine qui caractérise ce cœur battant du quartier qu'est la rue Ste-Catherine, avec la rue St-Denis et la Main.

Des services communautaires à consolider et à développer

Nous terminerons finalement en soulignant que, malgré le grand nombre de ménages locataires résidant dans l'arrondissement; malgré les pressions énormes auxquelles sont soumis ceux-ci du fait de la spéculation immobilière et du développement immobilier intensif qui a cours depuis une dizaine d'années; malgré le grand nombre de consultations publiques qui sont tenues dans notre arrondissement⁴ ; malgré le difficile arbitrage entre les intérêts de la population locale et les intérêts d'agglomération ou métropolitains (et le déséquilibre flagrant des forces en présence); malgré le déficit démocratique dont souffre notre arrondissement et les nécessaires mécanismes de contre-pouvoir qu'une telle situation exigerait normalement; malgré la forte présence du phénomène de l'itinérance; malgré la complexité d'intervention associée au territoire du centre-ville; de même que malgré son âge somme toute vénérable, notre organisme est un des moins financés de la quinzaine d'organismes de défense de droits des locataires qui interviennent sur le territoire de la ville de Montréal. Il y a là une anomalie qui mériterait d'être corrigée.

⁴ Pour la période 2006-2009, l'OCPM a tenu 25 consultations publiques sur des projets montréalais. De ce nombre, 14 des projets étaient situés dans l'arrondissement de Ville-Marie. (OCPM, Bilan 2006-2009, Les effets du débat public, mai 2010) Lors de ces 14 consultations, Habiter Ville-Marie a rédigé et présenté des mémoires à 8 occasions, et le Comité logement Ville-Marie à 3 occasions.

Recommandations

- Que l'Arrondissement se dote, dans son PPU, d'un objectif chiffré en matière de développement de logement social communautaire pour l'ensemble du Quartier latin. Que cet objectif soit établi à 30% du potentiel de 2 500 nouveaux logements établi pour le territoire du quartier, soit 750 logements. Que la production de ces 750 logements sociaux et communautaires soit elle-même répartie comme suit : 70% de logements pour les familles, 15% de logements pour les aînés et 15% de logements pour les personnes présentant des besoins particuliers;
- Que l'Arrondissement inscrive dans son PPU, comme moyen de mise en œuvre pour l'objectif précédent, l'acquisition d'immeubles et de terrains afin d'assurer la réalisation de ces unités de logement ;
- Qu'un portrait de la situation des étudiants du secteur du Quartier latin en matière de logement soit effectué, en collaboration avec les institutions concernées, afin de d'estimer leurs besoins et de comprendre mieux l'impact de leur présence dans le quartier;
- Que des nouvelles résidences étudiantes soient aménagées dans le Quartier latin, notamment dans la portion de l'îlot voyageur qui ne peut qu'accueillir des fonctions résidentielles.
- Que l'Arrondissement de Ville-Marie et la Ville de Montréal réclament auprès du Gouvernement du Québec des mesures afin de resserrer le moratoire sur la conversion de logements locatifs en copropriété divise, pour y inclure notamment la conversion en copropriété indivise;
- Que l'Arrondissement de Ville-Marie et la Ville de Montréal mettent en place un mécanisme assurant le remplacement systématique des unités de chambres qui disparaissent chaque année du territoire du PPU, ainsi que plus largement du territoire des arrondissements centraux de Montréal;
- Que le processus de rénovation du cadre bâti et de réaménagement du site des Habitations Jeanne-Mance, se poursuive, de même que le processus de désenclavement du site;
- Que les organismes du milieu et notamment le Comité logement Ville-Marie soient associés aux travaux qui feront suite à la consultation publique au sujet du PPU du Quartier latin, et notamment au groupe de travail pour solutionner l'interface avec la rue Boisbriand (action 6.5.1d);

- Que l'Arrondissement appuie l'intervention communautaire de soutien aux locataires du Quartier latin, ainsi que plus particulièrement à ceux des Habitations Jeanne-Mance, ainsi que celle visant à les informer et à les mobiliser autour de projets de logement répondant à leurs besoins; qu'un budget soit dégagé à cette fin dans le cadre du PPU;
- Que la hauteur maximale permise sur la rue Ste-Catherine, entre les rues De Bullion et Ste-Élizabeth, de même qu'à l'est de la rue St-Hubert, soit limitée à 25 m.
- Que l'usage résidentiel soit autorisé aux étages supérieurs des bâtiments situés sur la rue Ste-Catherine, à l'est du boulevard St-Laurent.
- Que le Comité exécutif de la Ville de Montréal donne suite à l'engagement qu'il a pris, suite à la publication du rapport annuel 2008 de l'OCPM, à l'effet qu'une rubrique, comprise dans les dossiers décisionnels accessibles sur le système de gestion de décisions des instances, fasse état du suivi des recommandations de l'OCPM concernant le PPU du Quartier latin.